

# Réunion Conseil Municipal

Mardi 13 avril 2021

Compte Rendu de Séance

Présents : 11 Excusés : 0 Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

## Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire.

### Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 6 Avril 2021.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

## 1. Présentation & Vote Affectation des résultats

Le Président de séance propose à l'assemblée de valider l'affectation des résultats d'exercice 2020, soit le montant de 65 364.22 €. Il propose l'affectation de 12 149.62 € au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement de clôture.

Le solde de 53 214.59 € est repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

## 2. I - Présentation & Votes des budgets primitifs (Principal et Eau-Assainissement

A la suite des présentations des budgets communaux, Le Maire soumet à l'approbation des conseillers, les votes suivants :

BP « Principal »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

BP annexe « Eau-Assainissement »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

### 3. <u>II- Présentation et Vote des Taux communaux</u>

Le Maire présente en préambule le tableau, ainsi que le document 1259, aux fins de donner quelques explications sur les nouveautés fiscales, notamment le produit des taxes « ménages » des contribuables.

A compter de 2021, la taxe d'habitation (Impôts locaux), disparait. Le produit de cette taxe était perçu jusqu'alors par le département à hauteur de 18.08%. Cette part départementale est aujourd'hui reversée à la commune sur la taxe du foncier bâti. Finalement, la commune ne dispose que des 2 taxes (Foncier Bâti & Foncier Non Bâti).

D'où la nouvelle configuration des taux communaux qui se décline ainsi.

Taxe Foncière Bâti = 22.44% Taxe Foncière Non Bâti = 8.43 %

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

## 4. Délibérations diverses

La présentation des projets 2021 et notamment la réalisation des travaux de voirie sur la Lavenne, représente une dépense d'investissement importante. Au regard des finances communales et compte tenu que la demande de subvention au département n'a pas abouti, le Maire sollicite l'avis de l'assemblée, aux fins de contracter un emprunt ou un crédit relais de 55 000.00 € qui permettra de couvrir une partie de ces travaux.

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

A la suite du vote des 4 délibérations relatives au BP 2021, le Maire soumet la délibération portant sur le choix de l'entreprise, mandatée pour réaliser les travaux de voirie sur la Lavenne.

Le conseil délibère favorablement et à l'unanimité pour attribuer cette opération à l'entreprise « COLAS Nord-Est » pour le montant HT de 65 360.35 € soit un montant de 78 432.42 € TTC. Subvention DETR attendue = 20 000.00 €

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

#### 5. Questions diverses

<u>Forêt</u>: Le point sur l'affouage. Contact sera pris prochainement avec les affouagistes afin d'évaluer l'avancement de leurs travaux.

Dispositif d'aides et commercialisation des bois scolytés.

Le Maire présente le dispositif d'aides à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, mis en place par l'État en fin 2019. Le Maire se dit en désaccord avec la synthèse de la convention d'exploitation groupée des services administratifs de l'ONF. En effet, un litige de facturation doit être résolu très prochainement par une rencontre avec un représentant ONF.

Monsieur Julien GRAMMONT, embauché contractuel par l'ONF s'est présenté en Mairie en remplacement de Mr Vincent BIOTET, Agent ONF, muté à l'automne 2020.

Propositions de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2021. Devis ONF = 6 607.17 TTC

Vu les circonstances le Président propose de s'abstenir sur cette dépense pour 2021. Il en est de même pour la proposition du plan de relance présenté par l'ONF. Estimation TTC 2 700.00 €

<u>Journée Seniors</u>: Nelly rend compte au conseil des modalités d''organisation et distribution des colis offerts aux récipiendaires. Le bilan financier s'élève à 812.98 €, montant légèrement inférieur aux années précédentes mais relatif aux conditions sanitaires de cette année 2020.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 00